

Décembre 2023

Le mot du président

Nous voilà à nouveau au terme d'une année civile et à la veille de reprendre une saison apicole.

Disons-le, la production de miel a été plutôt bonne cette année. Elle n'a pas été notre principale préoccupation. Après une précédente année semblable des stocks de miel se sont constitués qui ne trouvent pas toujours et à des prix corrects de débouché.

Avec le frelon asiatique un grand nombre de secteurs urbains et ruraux ont été bien que plus tardivement en saison fortement impactés, ce qui finit par décourager un certain nombre de nos éleveurs d'avelles. Les producteurs de fruits en souffrent aussi c'est pourquoi la lutte ne concerne plus que les apiculteurs.

Lors de l'AG du GDSA35 nous vous avons de nouveau encouragé à piéger au printemps. En 2024 notre propos sera le même piéger les fondatrices avec des pièges sélectifs qui préservent au mieux l'entomofaune local. Un **plan national de lutte contre le frelon asiatique** vous sera présenté dans les semaines qui viennent le 15 janvier au Faouët lors de la journée sanitaire régionale, (voir le programme joint) et nous envisageons de vous le représenter lors de notre AG le 17 février 2024.

Éric ROME du MNHN (Museum National d'Histoire Naturelle) a admis au congrès de la FNOSAD de Périgueux en octobre 2023 que le piégeage tel que nous le préconisons avait un intérêt. Il recommande aussi d'attendre mi-juin pour détruire les nids primaires que vous découvrez. En effet il y a une lutte fratricide entre les reines pour occuper ces nouveaux nids.

La maîtrise du varroa ne doit pas être négligée. Il reste la première cause de déperdition de nos colonies.

Vous avez reçu un linge de comptage en 2022, avec la fin de vos traitements il est bon de vérifier la pression de l'acarien afin de réfléchir à vos prochaines stratégies de lutt (Traitement en période hors couvain, cadre à mâles au printemps ...).

Toutes ces actions : maîtrise du Varroa, lutte contre le Frelon Asiatique et probablement bientôt Aethina Thumida relèvent de la lutte collective dont chacun doit se sentir concerné.

Ce sont les 15 000 colonies du département Breillien qui nécessitent notre vigilance.

La saison hivernale reste la meilleure période pour préparer votre matériel et vos cires.

N'hésitez pas à utiliser les moyens mis à dispositions par le GDSA35. Fondoir à cire, Gaufrier notamment.

Et ne manquez pas de réaliser avant le 31 décembre votre déclaration de colonies en ligne.

Dès à présent vous pouvez aussi noter dans vos agendas la date de notre AG le 17 février 2024.

Et il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous, une très bonne année 2024.

Jean Yves SENECHAL

Président du GDSA35